



CS/OL- 1812/2017

## Procès-verbal de la réunion ouverte du Conseil d'administration du 05 décembre 2017

Convoqué à 18h à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, confirmé aux administrateurs le 29/11/2017.

Présents: Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Jacques Lelarge, Catherine Oliver, Jean-Claude Secchi, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Michel Meyer.

Représentés : Michel Bodoy pouvoir à Olivier Labasse et Laurent Billet pouvoir à Claude Saulgeot  
Le Conseil peut délibérer valablement (8 présents et 2 pouvoirs).

Adhérents présents : Mme Lelarge, Charles Lacombe, Emile Miège, Mme Nelly Gibello

Adhérents excusés : Mmes. Carteron, Mulliez, MM.Herrgott, Goverd

Pièces jointes ou envoyées avant la convocation :

- Ordre du jour du CA envoyé le 29/11/2017
- Compte rendu d'intervention de O. Labasse lors du Conseil municipal du 13 novembre 2017.
- Lettre à M. le Préfet de demande de mise en place d'un Conseil d'orientation des infrastructures en Haute-Savoie du 29 novembre 2017.

### 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2017.

Le projet (Réf. CS-OL 25/11/17) est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne, rubrique « Conseils d'administration et Assemblées Générales » après rectification de deux remarques de syntaxe au § des pièces jointes.

### 2) PLU et suites (OAP, Réunion du Conseil Municipal du 13/11/2017, sentiers, voie verte, commerces...).

#### 21- Les objectifs fixés par notre Président ont été atteints :

- Mme le Maire reconnaît l'apport positif de BVV dans les réflexions urbanistiques de la commune et la position de l'association par rapport au collège des personnes publiques associées lors du PLU.
- Mme le Maire a rappelé que beaucoup de nos suggestions et recommandations ont été prises en compte et a apprécié notre contribution.
- Mme le Maire a pris en compte nos projets de « traverses » : « Ecole – presbytère -Mairie » et « Saint-Alexis-- la Poste » et déclare que BVV sera consulté pour la suite des OAP
- Pour le sentier piéton de la Bonnoirde Mme le Maire dit nous avoir pris en compte la demande de BVV ; même chose pour le chemin du téléphérique qui sera aménagé pour arriver en pente douce vers la voie verte à proximité du chemin des Champs.

Accord nous a été donné pour remettre les signalisations manquantes des sections du chemin des Pérrolles

#### 22- Implantation commerciale à Chavoires

En complément de la lettre envoyée par la Présidente de Veyrier Patrimoine à Madame le maire, O. Labasse a rappelé les contradictions entre les affichages du PLU (dynamiser les commerces de proximité de centre bourg, marquer la coupure urbaine avec l'agglomération d'Annecy ,favoriser les cheminements piétons, sécuriser, protéger les maisons de caractères, l'intégration dans le site et la qualité architecturale...) et des projets comme celui d'un petit supermarché à Chavoires dont l'affichage de « Demande de Permis de Construire » date du 02/05/2017 ; ceci indépendamment de tout parti pris sur les stratégies d'enseignes et la liberté de concurrence. Mme le Maire a bien voulu faire état publiquement (devant les gérants du Petit Casino et le demandeur de la Superette projetée) du vote en réunion privée du Conseil municipal de Veyrier (8 voix « contre » et 6 « pour ») qui ne sera pas réitéré et qui conduira le Conseil Municipal de Veyrier à supprimer le doublement de CES prévu lors du vote du PLU au Conseil communautaire de Grand-Annecy le jeudi 16 novembre 2017 (ce qui limitera à 200m2 toute implantation commerciale éventuelle à cet endroit). Nous avons reçu les pétitions des commerçants du centre village : 605 signatures récoltées.

## 23- Autres OAP

- Au centre village, la maison Oberkampf (qui aurait abrité une « Etoile des Alpes ») sera modifiée en supprimant les arcades afin de faciliter le passage des piétons (trottoirs) ; BVV surveillera que cette opération ne favorise pas un élargissement de la chaussée et l'affluence de cyclistes ou de voitures en traversée de village.
- L'OAP de la Ravoire pour laquelle, comme pour l'OAP de la Poste, une présentation aux Veyrolains est demandée lorsque le projet avec les infrastructures qui s'y rapportent sera défini ; l'approbation du PLU ne signifie pas anticipation de vote du Conseil municipal.
- Pour le jardin du presbytère, Michel Meyer et JeanClaude Secchi sont les représentants de BVV.
- Voie verte : Certains se sont émus de la construction d'un mur de 2m. de haut sur une quinzaine de mètres le long de la voie verte, coté amont, pour une propriété privée (sise à côté du cabinet d'avocats). Le règlement du PLU ne permet pas une telle construction, pas plus que le POS précédent ? Que dirait-on si tous les riverains (en amont et aval) de la voie verte avait exigé de construire de tels murs tout le long de la route ? Quelques adhérents font remarquer qu'il y a « deux poids, deux mesures » dans les décisions administratives. Nous poserons la question au prochain CM.
- Beaucoup de veyrolains et de touristes s'interrogent sur les « baies vitrées bleues » de la SCI Canelle dans les hauts de Chavoires, en co-visibilité du lac et de la maison Fleur d'Eau. Est-ce provisoire ? (La question sera à nouveau posée)
- À Morat, la modification de la maison Clavel- Eggman semble autorisée et des balcons, jusqu'alors toujours refusés aux habitants précédents, accordés. L'arrivée des premiers occupants de l'immeuble nouvellement créé se préciserait ; nous avons demandé le certificat de conformité avant la livraison des lots ; il est signalé la présence d'une voiture ventouse qui gêne la circulation dans ce hameau au droit de la Croix.

### 3) PC, DP et actualités.

- Claude Saulgeot a rencontré Mme Meynet chargée à la mairie de l'urbanisme, pour la gestion des permis de construire (PC) et des demandes de travaux (DP) : Mme Meynet est d'accord pour que la liste des dépôts de dossiers d'urbanismes mise sur les tableaux d'affichage de la Mairie le soit aussi sur son site internet. Ce qui a été immédiatement fait. Pour y accéder, aller sur le site officiel de la mairie de Veyrier, descendre la flèche sur « LA MAIRIE », puis sur « URBANISME » ; à droite, cliquer sur « INFORMATIONS PRATIQUES » : une nouvelle page avec en haut, en rouge, le PDF de la liste des Demandes de Permis de Construire et de Demande de Travaux s'affiche ; ce listing sera mis à jour environ tous les mois.
- On remarquera que la DP faite par la Commune pour les travaux réalisés au restaurant – hôtel « la Chaumière » figure sur le listing mais que l'affichage n'est pas sur le lieu même des travaux ; la commune serait-elle exempte de cet affichage ? Cette remarque avait déjà été faite lors des travaux de la réfection du terrain de boule de Veyrier et du toit du club house des tennis en 2016.
- Cabane quai Doyen : toujours pas de DP pour cet édicule de vente de crèmes glacées bien visible cachant le lac.

### 4) Bassin du Lac et grand Annecy :

Notre collectif Grenelle et le réseau Air 74 (oit une quarantaine d'association de la Haute- Savoie) ont écrit au Préfet pour lui demander la mise en place d'un conseil d'orientation pour les projets d'infrastructures à ne pas limiter au tout routier (Léman Express, transports collectifs...)

### 5) Autres questions des adhérents :

M et Mme Goverd regrettent sur la ligne 61 des bus Annecy – Veyrier la suppression de l'arrêt « Palais de Justice » et l'absence d'arrêt en centre-ville, ce qui limite l'utilisation des transports collectifs pour les personnes agées qui ont des difficultés de marche ; il y a beaucoup à reformer sur ce sujet et nous espérons que le Grand Annecy remédiera à cet anachronisme.

Charles Lacombe suggère que la commune profite de l'acquisition de 35000m2 de terrain en limite du Hameau de la Combe pour améliorer l'accès au mont Veyrier par diminution de la pente de la voie.

### 6) Point des cotisations : 89 adhérents sont à jour de cotisation.

**Prochain Conseil d'Administration le mardi 9 janvier 2018 (et non le mardi 02 janvier trop près du jour de l'an).**